

Le Comité considère que sur les plans historique, géographique et géologique, les eaux qui entourent les îles de l'archipel arctique ont toujours été et demeurent sous la souveraineté canadienne.

La perspective imminente de la circulation de pétroliers dans l'archipel de l'Arctique et la menace éventuelle que laisse peser une telle circulation sur le milieu de l'Arctique canadien, rend impérieux que le gouvernement canadien, dans l'intérêt du Canada, prenne les mesures nécessaires, conformément au droit international, pour assurer la reconnaissance de la souveraineté du Canada par tous les navires de surface et sous-marins qui traversent l'archipel arctique.

Le Comité recommande au gouvernement du Canada d'annoncer sans délai au monde entier que les navires de surface et sous-marins qui traversent l'archipel de l'Arctique canadien sont soumis au contrôle et aux règlements souverains du Canada.

TRANSPORT MARITIME DANS L'ARCTIQUE

Lors de leur voyage dans le Nord, les membres du Comité ont profité de l'occasion pour visiter le chantier de forage de la *Pan Arctic Oils Limited* dans l'île Melville. A Rhea-Point, dans l'île Melville le commodore O. C. S. Robertson de la *Pan Arctic* a informé les membres du Comité du naufrage de deux chalands deux semaines avant la visite du Comité; l'un transportait du pétrole, l'autre, une cargaison solide, propriété de la *Pan Arctic Oils Limited*.

Le Comité est d'avis que le naufrage de ces chalands a mis en lumière des lacunes dans les opérations de transport des marchandises de la *Pan Arctic* dans l'Arctique.

Cet épisode souligne notamment le fait évident que des moyens de transport adéquats sont la clé de la mise en valeur des ressources du Nord et que notre connaissance du transport en eaux polaires est incomplète.

Le Comité recommande aussi que:

- A) La *Pan Arctic Oils Limited* s'en remette autant que possible aux navires à coque renforcée pour leur ravitaillement au lieu de s'engager elle-même dans le transport en eaux polaires, du moins à ce stade de son développement. La découverte de pétrole dans l'archipel de l'Arctique exigera une nouvelle évaluation du rôle de la *Pan Arctic* dans le domaine du transport.
- B) Le gouvernement entreprenne une étude du transport en eaux polaires, sous tous ses aspects, en insistant plus particulièrement sur la possibilité économique de construire des cargos canadiens pouvant manœuvrer dans les glaces et munis d'équipement spécial pour le déchargement de la cargaison.

GARDE CÔTIÈRE

Le Comité a été impressionné par les officiers et les hommes de la Garde côtière canadienne qu'il a rencontrés dans le Nord. Ceux-ci accomplissent une tâche impressionnante dans un climat rigoureux et un milieu isolé, et ils méritent les félicitations de la Chambre. Sans l'aide du service de la Garde côtière, et, en particulier, du capitaine Paul M. Fournier et de l'équipage du «*John A. MacDonald*», le succès de la traversée du passage du Nord-Ouest par le *Manhattan* aurait été à peu près impossible. Parfois qualifié de service oublié du Canada, la Garde côtière a ses propres problèmes—surtout en matière de personnel. Le Comité recommande que le budget de la Garde côtière fasse l'objet d'une attention spéciale lorsqu'il sera présenté l'an prochain.